

008 / 2023

Commune de LIVINHAC-LE-HAUT**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 avril 2023

L'an deux-mille-vingt-deux, le 13 avril à 18 H 15, le Conseil Municipal de la Commune de LIVINHAC-LE-HAUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JOFFRE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

13 Présents : ALVERNHE Sonia, CABEZON Christine, GREMAUX Pierre, JOFFRE Roland, JUPIN Jean-Michel, PUECH Céline, REMES Laurent, ROLS Jean-Michel, RUBIRA Elisabeth, SOARES Rose-Marie, VIGUIE Dominique, VILLIEZ Eric, WENZEK Laurence

2 Excusés : ROY Benjamin (donne pouvoir à WENZEK), SOUBIROUX Vincent (donne pouvoir à VILLIEZ)

Secrétaire de séance : Mme VIGUIÉ Dominique

Date de convocation : le 05 avril 2023

Le quorum étant atteint, le conseil municipal de la Commune de Livinhac-le-Haut peut délibérer.

Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus en 2022

La loi n°2019-1461 du 29 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, en son article 93, codifié à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit :

« Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

En matière de transparence, les communes publieront donc désormais chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de l'ensemble de leurs responsabilités, y compris au sein de syndicat mixte, de société d'économie mixte locale, société publique locale et de société d'économie mixte à opération unique.

Ce document doit être communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune soit avant le 15 avril.

Conformément à l'article 93, la liste des montants bruts des indemnités perçues au titre de l'année 2022 par les élus siégeant au Conseil Municipal est jointe en annexe.

Ainsi délibéré à Livinhac-le-Haut les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Délibération publiée le 14/04/2023

La secrétaire de séance,
Dominique VIGUIÉ




Le Maire,
Roland JOFFRE

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N°08-2023

ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES PERCUES AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 PAR LES ELUS SIEGEANT AU CONSEIL MUNICIPAL

Elu	Fonctions	Montant Brut Annuel
Roland JOFFRE	Maire	17 571.06 €
VIGUIÉ Dominique	1 ^{ère} adjointe au Maire	5 974.14 €
REMES Laurent	2 ^{ème} adjoint au Maire	5 974.14 €
WENZEK Laurence	3 ^{ème} adjointe au Maire	5 974.14 €
VILLIEZ Eric	4 ^{ème} adjoint au Maire	5 974.14 €
JUPIN Jean-Michel	Conseiller Municipal Délégué	5 974.14 €

COMMUNE DE LIVINHAC-LE-HAUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération N° 09-2023

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt-deux, le 13 avril à 18 H 15, le Conseil Municipal de la Commune de LIVINHAC-LE-HAUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JOFFRE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

13 Présents : ALVERNHE Sonia, CABEZON Christine, GREMAUX Pierre, JOFFRE Roland, JUPIN Jean-Michel, PUECH Céline, REMES Laurent, ROLS Jean-Michel, RUBIRA Elisabeth, SOARES Rose-Marie, VIGUIE Dominique, VILLIEZ Eric, WENZEK Laurence

2 Excusés : ROY Benjamin (donne pouvoir à WENZEK), SOUBIROUX Vincent (donne pouvoir à VILLIEZ)

Secrétaire de séance : Mme VIGUIÉ Dominique

Date de convocation : le 05 avril 2023

Le quorum étant atteint, le conseil municipal de la Commune de Livinhac-le-Haut peut délibérer.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022**BUDGET PRINCIPAL**

Compte de gestion établi par Monsieur Lionel GUERY, Receveur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Roland JOFFRE, Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 pour le **BUDGET PRINCIPAL** et les décisions qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

*** Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,**

Ainsi délibéré à LIVINHAC-LE-HAUT, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire,
Publiée le 13/04/2023

La Secrétaire de séance,
Dominique VIGUIÉ

Le Maire,
Roland JOFFRE

Accusé de réception en préfecture
012-211201306-20230413-20230413_092023-BF
Reçu le 17/04/2023



Résultats budgétaires de l'exercice

24200 - LIVINHAC LE HAUT

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS
RECETTES					
Prévisions budgétaires totales (a)	1 122 286,80	1 346 833,80	2 469 120,60		
Titres de recette émis (b)	416 207,13	1 070 996,76	1 487 203,89		
Réductions de titres (c)		10,00	10,00		
Recettes nettes (d = b - c)	416 207,13	1 070 986,76	1 487 193,89		
DEPENSES					
Autorisations budgétaires totales (e)	1 122 286,80	1 346 833,80	2 469 120,60		
Mandats émis (f)	497 672,99	858 895,80	1 356 568,79		
Annulations de mandats (g)					
Depenses nettes (h = f - g)	497 672,99	858 895,80	1 356 568,79		
RESULTAT DE L'EXERCICE					
(d - h) Excédent		212 090,96	130 625,10		
(h - d) Déficit	81 465,86				

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

24200 - LIVINHAC LE HAUT

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	366 252,23		-81 465,86		284 786,37
Fonctionnement	310 965,20	5 609,77	212 090,96		517 446,39
TOTAL I	677 217,43	5 609,77	130 625,10		802 232,76
II - Budgets des services à caractère administratif 24201-LOT LA RAMONDIE LIVINHAC LE HA					
Investissement	-45 907,25		3 768,01		-42 139,24
Fonctionnement	56 905,00				56 905,00
Sous-Total	10 997,75		3 768,01		14 765,76
TOTAL II	10 997,75		3 768,01		14 765,76
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	688 215,18	5 609,77	134 393,11		816 998,52

010 / 2023

COMMUNE DE LIVINHAC LE HAUT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération N°10-2023

Séance du 13 avril 2023

13 Présents : ALVERNHE Sonia, CABEZON Christine, GREMAUX Pierre, JOFFRE Roland, JUPIN Jean-Michel, PUECH Céline, REMES Laurent, ROLS Jean-Michel, RUBIRA Elisabeth, SOARES Rose-Marie, VIGUIE Dominique, VILLIEZ Eric, WENZEK Laurence

2 Excusés : ROY Benjamin (donne pouvoir à WENZEK), SOUBIROUX Vincent (donne pouvoir à VILLIEZ)

Date de la convocation : 05 avril 2023

Date d'envoi de la convocation : 05 avril 2023

Le quorum étant atteint, le conseil de la commune de Livinhac Le Haut peut donc valablement délibérer

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives de l'exercice 2022, après avoir débattu sur le compte administratif de l'exercice 2022 établi par Monsieur JOFFRE Roland, Maire de la Commune, et après que Monsieur JOFFRE Roland se soit retiré au moment du vote conformément à l'article 2121.14 du CGCT, le conseil municipal délibérant sous la présidence de Madame VIGUIE Dominique :

1° donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	- €	366 252.23 €		305 355.43 €	- €	671 607.66 €
Opérations de l'exercice	497 672.99 €	416 207.13 €	858 895.80 €	1 070 986.76 €	1 356 568.79 €	1 487 193.89 €
TOTAUX	497 672.99 €	782 459.36 €	858 895.80 €	1 376 342.19 €	1 356 568.79 €	2 158 801.55 €
Résultats de clôture	- €	284 786.37 €		517 446.39 €		802 232.76 €
Restes à réaliser	554 732.78 €	- €			554 732.78 €	- €
TOTAUX CUMULES	554 732.78 €	284 786.37 €	- €	517 446.39 €	554 732.78 €	802 232.76 €
RESULTATS DEFINITIFS	269 946.41 €	- €	- €	517 446.39 €	- €	247 499.98 €

° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ainsi délibéré à LIVINHAC LE HAUT les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire,
Publiée le 14/04/2023

La Secrétaire de séance,
Dominique VIGUIE

Le Maire,
Roland JOFFRE

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération N°10-2023 Vote du Compte Administratif 2022 Budget Communal

Date de l'émission : 13/04/2023

Date de réception de l'accusé : 17/04/2023

de réception

Numero de l'acte : 20220413_102023

Identifiant unique de l'acte : 012-211201306-20230413-20230413_102023-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Plateforme de l'acte : 7_1_3

Finances locales
Décisions budgétaires
document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CA 2022 BUDGET COMMUNAL.xml (99_BU-012-211201306-20230413-20230413_102023-BF-1-1_1.xml)

Annexe : Délibération N°10-2023 Vote du Compte Administratif 2022 Budget Communal.pdf (71_AN-012-211201306-20230413-20230413_102023-BF-1-1_2.pdf)
Délibération N°10-2023 Vote du Compte Administratif 2022 Budget Communal

12130 Code INSEE	COM. LIVINHAC LE HAUT Commune	
---------------------	----------------------------------	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Roland JOFFRE, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 517 446.39 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15
VOTES : Contre	0
Pour	15

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	212 090.96 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	305 355.43 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	517 446.39 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	284 786.37 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-554 732.78 €
Besoin de financement F	=D+E -269 946.41 €
AFFECTATION = C	=G+H 517 446.39 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	269 946.41 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	247 499.98 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Roland JOFFRE, Maire, compte tenu de la transmission sous-préfecture, le 14/04/2023 et de la publication le 14/04/2023.

A LIVINHAC-LE-HAUT, le 14/04/2023.

Accusé de réception en préfecture
012-211201306-20230413-20230413_112023-DE
Reçu le 17/04/2023



Commune de LIVINHAC-LE-HAUT**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt-deux, le 13 avril à 18 H 15, le Conseil Municipal de la Commune de LIVINHAC-LE-HAUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JOFFRE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

13 Présents : ALVERNHE Sonia, CABEZON Christine, GREMAUX Pierre, JOFFRE Roland, JUPIN Jean-Michel, PUECH Céline, REMES Laurent, ROLS Jean-Michel, RUBIRA Elisabeth, SOARES Rose-Marie, VIGUIE Dominique, VILLIEZ Eric, WENZKE Laurence

2 Excusés : ROY Benjamin (donne pouvoir à WENZKE), SOUBIROUX Vincent (donne pouvoir à VILLIEZ)

Secrétaire de séance : Mme VIGUIÉ Dominique

Date de convocation : le 05 avril 2023

Le quorum étant atteint, le conseil municipal de la Commune de Livinhac-le-Haut peut délibérer.

Vote des taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état N°1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023.

Le taux de la taxe d'habitation est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de voter les taux et les produits correspondants conformément à l'état N°1259 joint à la présente délibération selon les modalités suivantes :

Taxes	Taux votés en 2023
Taxe foncière (bâti)	43.24 %
Taxe foncière (non bâti)	131.94 %
Taxe d'Habitation	12.33 %

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Délibération publiée le 14/04/2023

La Secrétaire de séance,
Dominique VIGUIÉ



Le Maire,
Roland JOFFRE



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 055 618	43,24	103,30	1 128 000	487 747	43,25	507 747
Taxe foncière non bâties (TFNB)	18 730	131,94	209,43	20 000	26 388	131,95	26 300
Taxe d'habitation (TH)	177 624	12,33	49,07	190 235	23 456	12,33	23 456
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total		537 591		537 591
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case
Taxe foncière non bâties (TFNB)	Produit total souhaité 537 591		
Taxe d'habitation (TH)	Produit total de référence (total colonne 5) 537 591 = 1,000000		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			42 845	0	0	-78 820	-35 975

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
537 591		-35 975		501 616

À RODEZ

Le 09 MARS 2023

Pour la Direction des Finances publiques,
MADAME PASCALE AMPE
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
PUBLIQUES

Le

Pour la Préfecture,

Le 13/04/2023

Pour la Commune,

Le Maire
Roland Soffre



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	789	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	141 532	c. Centrales photovoltaïques	
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	0	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Locaux industriels	40 045	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière non bâtie	2 011	b. Par la loi (terres agricoles)	3 258	f. Transformateurs électriques	
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotation pour perte de THLV		Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
b. Dotation pour Mayotte		a. Par le conseil municipal		5. RÉFORMES FISCALES	
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi		Taxe d'habitation :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION		a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. Base minimum		a. Hors résid. principales et log. vacants	190 235	b. TVA prévisionnelle	
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	0,850661
d. Autres allocations					

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS		6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :
	national 11	départemental 12	
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	42,36	a. National >>>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	86,36	b. Communal >>>
Taxe d'habitation (TH)	22,98	18,35	Taux maximum :
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>
			b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>
6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...			
a. ...la diminution sans lien a été appliquée		>>>	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		>>>	
Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique			31,79

COMMUNE DE LIVINHAC LE HAUT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération N° 13-2023

Séance du 13 avril 2023

13 Présents : ALVERNHE Sonia, CABEZON Christine, GREMAUX Pierre, JOFFRE Roland, JUPIN Jean-Michel, PUECH Céline, REMES Laurent, ROLS Jean-Michel, RUBIRA Elisabeth, SOARES Rose-Marie, VIGUIE Dominique, VILLIEZ Eric, WENZEK Laurence

2 Excusés : ROY Benjamin (donne pouvoir à WENZEK), SOUBIROUX Vincent (donne pouvoir à VILLIEZ)

Objet: Vote du budget primitif 2023 de la Commune

Le quorum étant atteint, le conseil de la commune de Livinhac Le Haut peut donc valablement délibérer
Monsieur Roland JOFFRE, Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2023 qui s'équilibre de la manière suivante

FUNCTIONNEMENT

RECETTES			DEPENSES		
cptc		Proposition 2023	cptc		Proposition 2023
013	Atténuation de charges	0 00 €	011	Charges à caractère général	536 000 00 €
70	Produits des services	52 750 00 €	012	Charges de personnel	449 800 00 €
73	Impôts et taxes	678 000 00 €	014	Atténuations de produits	15 000 00 €
74	Dotations et participations	198 845 00 €	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	25 000 00 €
75	Autres produits de gestion courante	130 800 00 €	023	Virement à la section d'investissement	106 519 00 €
76	Autres produits financiers	2 02 €	042	Dotations amortissement	11 190 00 €
77	Produits exceptionnels	0 00 €	65	Autres charges de gestion courante	136 100 00 €
042	Opération d'ordre entre section	0 00 €	66	Charges financières	18 000 00 €
			67	Charges exceptionnelles	10 288 00 €
Total recettes fonctionnement		1 060 397.02 €	Total dépenses fonctionnement		1 307 897.00 €
002	Reprise résultat de fonctionnement n-1 excédentaire	247 499.98 €	Reprise résultat de fonctionnement n-1 déficitaire		
Total recettes fonctionnement		1 307 897.00 €	Total dépenses fonctionnement		1 307 897.00 €

INVESTISSEMENT

RECETTES			DEPENSES		
		Proposition 2023			Proposition 2023
021	Virement de la section de fonctionnement	106 519 00 €	10	Dotations fonds divers réserves	0 00 €
024	Produits de cessions d'immobilisations	85 973 00 €	041	Opérations patrimoniales	0 00 €
040	Opérations d'ordre entre section	11 190 00 €	16	Remboursement d'emprunts	108 000 00 €
041	Opérations patrimoniales	0 00 €	20	Immobilisations incorporelles (frais d'étude)	0 00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	341 946 41 €	204	Subventions d'équipement versées	17 043 71 €
13	Subventions d'investissement	121 009 00 €	21	Immobilisations corporelles	797 382 29 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 22 €	25	Immobilisations en cours	10 000 00 €
27	Autres immobilisations financières	0 00 €	27	Autres immobilisations financières	19 998 00 €
Total recettes investissements		667 637.63 €	Total dépenses investissements		952 424.00 €
001	Reprise résultat d'investissement n-1 excédentaire	284 786.37 €	001 Reprise résultat d'investissement n-1 déficitaire		
1641	Emprunts	0 00 €			
Total recettes investissements		952 424.00 €	Total dépenses investissements		952 424.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif de la commune,

et autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

Pour extrait conforme, le 14 avril 2023

La Secrétaire de séance,
Dominique VIGUIE



Le Maire,
Roland JOFFRE

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération N°13-2023 vote du budget primitif 2023 Budget Communal

Date de décision : 13/04/2023
Date de réception de l'accusé : 17/04/2023
de réception :

Numéro de l'acte : 20230413_132023
Identifiant unique de l'acte : 012-211201306-20230413-20230413_132023-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers.
Matières de l'acte : 7 - 1 - 3
Finances locales
Décisions budgétaires
document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

Nom du fichier : BP 2023 BUDGET COMMUNAL am1 ; 99_BU 012 211201306-20230413-20230413_132023 BF 1-1-1.xml ;
Annexe : Délibération N°13-2023 Vote du budget primitif 2023 Budget Communal.pdf (71_N 012 211201306-20230413-20230413_132023 BF 1-1-2.pdf)
Délibération N°13-2023 Vote du budget primitif 2023 Budget Communal

COMMUNE DE LIVINHAC-LE-HAUT**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
Délibération N° 14-2023**Séance du 13 avril 2023**

L'an deux mil vingt-deux, le 13 avril à 18 H 15, le Conseil Municipal de la Commune de LIVINHAC-LE-HAUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JOFFRE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

13 Présents : ALVERNHE Sonia, CABEZON Christine, GREMAUX Pierre, JOFFRE Roland, JUPIN Jean-Michel, PUECH Céline, REMES Laurent, ROLS Jean-Michel, RUBIRA Elisabeth, SOARES Rose-Marie, VIGUIE Dominique, VILLIEZ Eric, WENZEK Laurence

2 Excusés : ROY Benjamin (donne pouvoir à WENZEK), SOUBIROUX Vincent (donne pouvoir à VILLIEZ)

Secrétaire de séance : Mme VIGUIÉ Dominique

Date de convocation : le 05 avril 2023

Le quorum étant atteint, le conseil municipal de la Commune de Livinhac-le-Haut peut délibérer.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022**BUDGET LOTISSEMENT LA RAMONDIE**

Compte de gestion établi par Monsieur Lionel GUERY, Receveur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Roland JOFFRE,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 pour le **BUDGET LOTISSEMENT LA RAMONDIE** et les décisions qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

*** Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,**

Ainsi délibéré à LIVINHAC-LE-HAUT, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire,
Publiée le 13/04/2023

La Secrétaire de séance,
Dominique VIGUIÉ



Le Maire,
Roland JOFFRE



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

24200 - LIVINHAC LE HAUT

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	366 252,23		-81 465,86		284 786,37
Fonctionnement	310 965,20	5 609,77	212 090,96		517 446,39
TOTAL I	677 217,43	5 609,77	130 625,10		802 232,76
II - Budgets des services à caractère administratif 24201-LOT IA RAMONDIE LIVINHAC LE HA					
Investissement	-45 907,25		3 768,01		-42 139,24
Fonctionnement	56 905,00				56 905,00
Subs-TOTAL	10 997,75		3 768,01		14 765,76
TOTAL II	10 997,75		3 768,01		14 765,76
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III	688 215,18		134 393,11		816 998,52
TOTAL I + II + III		5 609,77			

19
015 / 2023

COMMUNE DE LIVINHAC LE HAUT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération N°15-2023

Séance du 13 avril 2023

13 Présents : ALVERNHE Sonia, CABEZON Christine, GREMAUX Pierre, JOFFRE Roland, JUPIN Jean-Michel, PUECH Céline, REMES Laurent, ROLS Jean-Michel, RUBIRA Elisabeth, SOARES Rose-Marie, VIGUIE Dominique, VILLIEZ Eric, WENZEK Laurence

2 Excusés : ROY Benjamin (donne pouvoir à WENZEK), SOUBIROUX Vincent (donne pouvoir à VILLIEZ)

Date de la convocation : 05 avril 2023

Date d'envoi de la convocation : 05 avril 2023

Le quorum étant atteint, le conseil de la commune de Livinhac Le Haut peut donc valablement délibérer

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 LOTISSEMENT LA RAMONDIE

Après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives de l'exercice 2022, après avoir débattu sur le compte administratif de l'exercice 2022 établi par Monsieur JOFFRE Roland, Maire de la Commune, et après que Monsieur JOFFRE Roland se soit retiré au moment du vote conformément à l'article 2121,14 du CGCT, le conseil municipal délibérant sous la présidence de Madame VIGUIE Dominique :

1° donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	45 907,25 €	- €	- €	56 905,00 €	45 907,25 €	56 905,00 €
Opérations de l'exercice	114 581,99 €	118 350,00 €	118 350,00 €	118 350,00 €	232 931,99 €	236 700,00 €
TOTAUX	160 489,24 €	118 350,00 €	118 350,00 €	175 255,00 €	278 839,24 €	293 605,00 €
Résultats de clôture	42 139,24 €	- €		56 905,00 €		14 765,76 €
Restes à réaliser	- €	- €			- €	- €
TOTAUX CUMULES	42 139,24 €	- €	- €	56 905,00 €	- €	14 765,76 €
RESULTATS DEFINITIFS	42 139,24 €	- €	- €	56 905,00 €	- €	14 765,76 €

° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

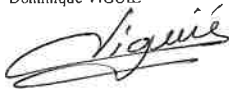
3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ainsi délibéré à LIVINHAC LE HAUT les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire,
Publiée le 14/04/2023

La Secrétaire de séance,
Dominique VIGUIE



Le Maire,
Roland JOFFRE



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération N°15-2023 Vote du Compte Administratif 2022 Lotissement La Ramondie

Date de décision : 13/04/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 17/04/2023

Numéro de l'acte : 20230413_152023

Identifiant unique de l'acte : 012-211201306-20230413-20230413_152023-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7_1_3
Finances locales
Décisions budgétaires
document budgétaire

Date de la version de la classification : 29/05/2019

Nom du fichier : CA_2022_LOTISSEMENT_LA_RAMONDIE.xml (99_BU-012-211201306-20230413-20230413_152023-BF-1-1_1.xml)

Annexe : Délibération N°15-2023 Vote du Compte Administratif 2022 Lotissement La Ramondie.pdf (71_AN-012-211201306-20230413-20230413_152023-BF-1-1_2.pdf)
Délibération N°15-2023 Vote du Compte Administratif 2022 Lotissement La Ramondie

12130
Code INSEECOM. LIVINHAC LE HAUT
Commune

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Roland JOFFRE, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 56 905.00 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15
VOTES : Contre	0
Pour	15

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	56 905.00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	56 905.00 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-42 139.24 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -42 139.24 €
AFFECTATION = C	=G+H 56 905.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	56 905.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Roland JOFFRE, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 14/04/2023 et de la publication le 14/04/2023.

A LIVINHAC-LE-HAUT, le 13/04/2023.

Accusé de réception en préfecture
012-211201306-20230413-20230413_162023-DE
Reçu le 17/04/2023



21

017/2023

Commune de LIVINHAC-LE-HAUT

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt-deux, le 13 avril à 18 H 15, le Conseil Municipal de la Commune de LIVINHAC-LE-HAUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JOFFRE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

13 Présents : ALVERNHE Sonia, CABEZON Christine, GREMAUX Pierre, JOFFRE Roland, JUPIN Jean-Michel, PUECH Céline, REMES Laurent, ROLS Jean-Michel, RUBIRA Elisabeth, SOARES Rose-Marie, VIGUIE Dominique, VILLIEZ Eric, WENZKE Laurence
2 Excusés : ROY Benjamin (donne pouvoir à WENZKE), SOUBIROUX Vincent (donne pouvoir à VILLIEZ)

Secrétaire de séance : Mme VIGUIÉ Dominique

Date de convocation : le 05 avril 2023

Le quorum étant atteint, le conseil municipal de la Commune de Livinhac-le-Haut peut délibérer.

Vote du budget primitif 2023
Lotissement La Ramondie

Monsieur Roland JOFFRE, Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2022 du lotissement La Ramondie qui s'équilibre de la manière suivante:

Lotissement : La Ramondie PROPOSITION DE BUDGET 2023 Exercice : 2023
 Commune : Livinhac le haut (voté au niveau de chapitre; montants HT)

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
002	002	résultat fonct reporté	déficit		002	002	résultat fonct reporté	excédent	56 905,00
6015	011	Terrains à aménager	acquisition du terrain		7015		vente terrains aménagés	vente parcelles	208 250,00
6045	011	Achat d'études	Architecte, DDE, Géométrie...	670,00	7083		Locations diverses		
605	011	travaux	voies, VRD...		7473		Subvention du département		
608	011	fraîs accessoires	Divers frais stockables		774		subvention exceptionnelle	subv- budget principal	10 287,25
6522	65	Reversement de l'excédent	au budget principal		7133	042	variation des en cours	intégration stock final	
6611	66	intérêts emprunt			71355	042	variation terrains aménagés	intégration stock final	670,00
7133	042	variation des en cours	Annul stock initial		796	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt	0,00
7133	042	variation des en cours	constatation des recettes						
71355	042	variation du stock	Annul stock initial						
71355	042	variation du stock	constatation des recettes	275 442,25					
608	043	fraîs accessoires	transfert intérêt emprunt	0,00					
			TOTAL	276 112,25				TOTAL	276 112,25
EQUILIBRE									
INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
001	001	résultat inv. reporté	déficit	42 139,24	001		résultat inv. reporté		
1641	16	emprunt	remboursement capital		1641	16	emprunt	Souscription	
1687	16	avance commune	Remboursement à la commune	232 633,01	1687	16	avance commune	Versement par la commune	
3351	040	Stocks de terrains-en cours	lat stock final-Terrains		3351	040	Stocks de terrains-en cours	Annul stock initial-Terrains	
3354	040	Stocks d'études-en cours	lat stock final-Etudes		3354	040	Stocks d'études-en cours	Annul stock initial-Etudes	
3355	040	Stocks de travaux-encours	lat stock final-Travaux		3355	040	Stocks de travaux-encours	Annul stock initial-Travaux	
33581	040	Stock annexes-en cours	lat stock final-annexes		33581	040	Stock annexes-en cours	Annul stock initial-annexes	
33586	040	Stocks financiers - en cours	lat stock final-fraîs financiers		33586	040	Stocks financiers - en cours	Annul stock initial-fraîs financiers	
3355	040	Stock final - terrains	intégration du stock final	670,00	3355	040	reprise stock initial-Terrains	Annul stock initial-Terrains	
			TOTAL	275 442,25	3355	040	terrains aménagés	sortie du stock vendu	275 442,25
			TOTAL	275 442,25				TOTAL	275 442,25
EQUILIBRE									

017 / 2023

22

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 du lotissement La Ramondie et autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures et signer les documents nécessaires à son exécution.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Délibération publiée le 14/04/2023

La Secrétaire de séance,
Dominique VIGUÉ



Le Maire,
Roland JOFFRE



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération N°17-2023 Vote du budget primitif 2023 Lotissement La Ramondie

Date de décision: 13/04/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 17/04/2023

Numéro de l'acte : 20230413_172023

Identifiant unique de l'acte : 012-211201306-20230413-20230413_172023-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3
Finances locales
Décisions budgétaires
document budgétaire

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : BP 2023 LOTISSEMENT LA RAMONDIE.xml (99_BU-012-211201306-20230413-20230413_172023-BF-1-1_1.xml)

Annexe : Délibération N°17-2023 Vote du budget primitif 2023 Lotissement La Ramondie.pdf (71_AN-012-211201306-20230413-20230413_172023-BF-1-1_2.pdf)
Délibération N°17-2023 Vote du budget primitif 2023 Lotissement La Ramondie